



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 29 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 23 juin 2020
Date de publication : 07 juillet 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.29.06.28

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Constitution de la
Commission Communale des
Impôts Directs (CCID)

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Isabelle DELAINE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON à M. Daniel GERMOND

Secrétaire de séance

Mme Isabelle MANGIN

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Ako HAMDAROU (DCM 20.29.06.36-37) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 20.29.06.49) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 20.29.06.50) ; M. Daniel GERMOND (DCM 20.29.06.50) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.29.06.62)

Rapporteur

M. Stéphane CHAMPANHET

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission comprend 9 membres :

- Le Maire ou l'Adjoint délégué, Président,
- Et huit commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Peuvent participer, sans voix délibérative, trois agents au plus de la commune.

Les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Elle intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

RÔLE DE LA COMMISSION

L'article 345 de l'annexe III au CGI prévoit que la CCID se réunisse à la demande du directeur départemental des finances publiques, ou le cas échéant de son délégué, et sur convocation du Maire ou de l'adjoint délégué ou, à défaut, du plus âgé des commissaires titulaires.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du même code)
- établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du CGI)
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI)
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du CGI)
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R198-3 du livre des procédures fiscales)

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L.2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 25 mai 2020, relative à l'installation du Conseil Municipal ;

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 24 juin 2020, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DRESSE** la liste de présentation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. Isabelle DELAINE	1. Janine ALAGIRAUDE
2. Paul ROCHE	2. Jacqueline DEJEUX
3. Isabelle MANGIN	3. Laetitia CUSSEY
4. Jean BORDAT	4. Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE
5. Jean-Claude PROTET	5. Frédérique DRAY
6. Serge NAUDIN	6. Jean-Philippe LEFÈVRE
7. Pierre MOGNOL	7. Daniel GERMOND
8. Jean-Michel REBILLARD	8. Isabelle GIROD
9. Nicolas GOMET	9. Hervé PRAT
10. Ako HAMDAROU	10. Timothée DRUET
11. Isabelle GIROD	11. Mohamed MBITEL
12. Mathieu BERTHAUD	12. Patrice CERNELA
13. Jacques PÉCHINOT	13. Jean-Pascal FICHÈRE
14. Jean-Pierre CUINET	14. Julie CLERGET
15. Patricia ANTOINE	15. Alexandre BRUCKERT
16. Catherine DEMORTIER	16. Catherine NONNOTTE-BOUON

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Municipale du Grand Dole
Pôle Moyens et Ressources/Finances
Directeur Départemental des Finances Publiques

Fait à Dole, le 29 juin 2020.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

